

REUNION DU 07 JUIN 2011

Le Sept Juin deux Mil Onze à 20 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Michel BAR, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M BAR, M CHENNEVIERE, M HUARD, M VICTOR, M SOULARD, M. LEMUNIER, Mme JOURDAN, M. FERREY, M RENARD, Mme AUBRY, Mme MAHERAULT, Mme MAUPAS, M VALLEE.

DEMISSIONNAIRES : Mme BOULAN, Mme SOHIER

Secrétaire de séance : Manuel RENARD

Création d'un quatrième poste d'adjoint

Il est rappelé qu'en application des dispositions des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer librement le nombre des Adjointes, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'accroissement des tâches confiées aux adjoints, engendré par les différents dossiers en cours très importants pour la Commune, la Municipalité estime qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'adjoints en le portant à quatre (sans dépenses budgétaires supplémentaires)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité a décidé de modifier le nombre d'adjoints qui était fixé à trois dans la délibération du 15 mars 2008, suite aux élections municipales, pour le porter à quatre

Election du quatrième Adjoint

Il a été procédé à l'élection du 4ème Adjoint au maire, présidée par Michel BAR, Maire, assisté de deux assesseurs Messieurs VALLEE et LEMUNIER,

Après un scrutin à bulletin secret, il en est ressorti les suffrages suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 13

Prénom et nom du candidat : Christelle AUBRY

Elle a été proclamée adjointe au Maire en charge de : Communication, innovation et bâtiments et a été immédiatement installée.

Présentation Via Ferrata

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de la Société PRISME qui permettrait une sécurisation de la falaise dominant la route départementale D168 grâce à l'aménagement d'une Via Ferrata. Cette étude a été réalisée sur site les 21 et 22 Avril 2011.

Travaux

-Rue André Hardy : la traversée de route est terminée. Un mur de soutènement a été réalisé par l'Entreprise FERRARI pour un montant de 2 860 € H.T. Un passage de fourreau a été prévu qui facilitera le projet d'effacement de réseau.

-Effacement de réseaux pour Les Percy, le Chemin aux Loups et Rue André Hardy :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établie par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'Équipement du Calvados relatif à l'effacement de réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 106 051,31 € TTC.

Les taux d'aide en vigueur à la date d'élaboration de ce projet sont : sur le réseau électrique, 100% pour le renforcement et 55% pour le réseau d'électricité, 55% pour l'éclairage public (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40% sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 38 608,62 € selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :

- Electricité : 16 703,12 €
- Eclairage : 8 963,03 €
- Télécommunication : 12 942,47 €

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
 - Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2012,
 - Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
 - S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération,
 - Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donne pas lieu à récupération de la TVA.
 - S'engage à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 2 660,15 €.
 - Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
 - Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

- Effacement de réseau Rue du Puits de la Vie : l'Entreprise SORAPEL réalisera ces travaux à l'automne.

- Tourisme et Handicap : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention du Conseil Général est possible sur un projet global avec l'obtention d'un label Tourisme et Handicap.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande intégrant 2 places de stationnement handicapé près du Viaduc, l'aménagement d'une promenade le long de l'Orne, du Viaduc jusqu'à « Le Beau Rivage ». Les sanitaires du bord de l'Orne seront modifiés pour être conformes aux normes actuelles d'accessibilité handicapée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches de demandes de subvention pour les travaux permettant l'obtention du label « Tourisme et Handicap »

- Réserves incendies : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus, à savoir :

Près du Fil de l'Eau :	Entreprise RAUX	3 954
	Entreprise EIFFAGE	18 440
Viaduc :	RAUX	3 304
	EIFFAGE	11 440

La Rue :	ESPACE MATERIAUX	23 700
(Citerne souple posée de 120 m ³)	EIFFAGE	28 474

Le Conseil Municipal valide les 2 devis de l'Entreprise RAUX pour les réserves près du Fil de l'Eau et du Viaduc. Pour La Rue, une recherche de solution moins onéreuse est demandée.

Demande d'autorisation de stationnement

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux demandes de stationnement pour vente à emporter. L'une concerne une personne de Clécy pour la vente de crêpes, sandwich et boissons sans alcool. L'autre demande émane d'un habitant hors commune pour vente de pizzas au feu de bois. Afin d'éviter un concurrence avec les commerces du bourg, le conseil municipal a décidé de proposer le stationnement au Fresne pour le camion pizza. Concernant la vente de crêpes il sera proposé deux endroits, au choix du demandeur, le parking de la Faverie et la place de la Mare.

Jumelage avec Sernaglia Della Battaglia

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Charte concernant le Jumelage avec la Commune de Sernaglia Della Battaglia pourrait être signée en Septembre ou Octobre.

Fête de la Saint Pierre : Il est demandé à toutes les bonnes volontés de venir proposer leur aide pour le week-end du 2 et 3 Juillet 2011. La liste des postes à pourvoir est disponible en Mairie.

Questions diverses

↳ Office de tourisme : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'ouverture de l'antenne de Clécy le week-end du 7-8 mai. L'accueil a été fait par des bénévoles.... M Michel Durand puis M le Président de la CCSN...et Madame Bar.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur MOREL, ancien Président de l'Office de Tourisme de la Suisse Normande, concernant les problèmes d'ouverture de l'antenne de Clécy.

Suite à ce courrier qui caractérise un blocage manifeste des représentants de Thury-Harcourt au détriment des ouvertures du site touristique de Clécy, le conseil municipal demande les modalités de sortie de la Commune de l'Association Office de Tourisme de la Suisse Normande.

Le conseil municipal souhaite, faute d'amélioration significative, créer son propre accueil touristique à Clécy dans les locaux communaux, Place du Tripot.

↳ Coopération Intercommunale : Présentation du projet de Monsieur le Préfet.

↳ Divers : Déjections canines – Chemin de la Bigne – Achat de drapeaux normands.

↳ C15 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule de la Commune n'est pas passé au contrôle technique car à l'origine ce véhicule était essence et GPL (notifié sur la carte grise). Il faut maintenant démonter tout le système GPL pour pouvoir faire modifier la carte grise et repasser le contrôle technique.

La séance a été close à 23h45